

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois " 4 —
Trois mois " 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Rue de la Balance 6

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Septième année. — N° 41

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Mardi 7 avril 1896

Les Apprentis et l'Exposition

La commission centrale des apprentis de l'union suisse des arts et métiers vient d'avoir une excellente idée qu'elle communique aux sections de l'union dans une circulaire datée du 23 mars

Un citoyen de Genève lui a fait don, en souvenir de son fils mort prématurément, d'une somme de fr. 200 pour servir de prime aux meilleurs produits de l'exposition de travaux d'apprentis.

Très logique, la commission centrale des examens a estimé qu'elle ne pouvait faire un meilleur emploi de ce don, si ce n'est en facilitant la visite de l'exposition à ceux des apprentis (des deux sexes) qui auront produit les meilleurs travaux.

La commission arrondira la somme. Elle s'adresse aux sections pour les prier d'en faire autant. Et voici à quelles conditions elle accordera son appui.

1. Basé sur les résultats des examens et les propositions des commissions locales d'examens, le comité d'organisation de l'exposition des travaux d'apprentis désigne les apprentis dont les travaux seront les plus parfaits. Le nombre des élus sera en proportion avec les moyens dont nous disposerons.

2. La participation aux frais de visite consiste en un billet gratuit de IIIe classe d'aller et retour pour Genève et en une somme de 6 francs par jour pour un séjour maximum de 4 jours. Le centre d'examens correspondant à l'apprenti choisi, aura à fournir au minimum le tiers des frais.

3. Le titulaire devra aviser le secrétariat de son départ, et recevra aussitôt une carte d'identité qu'il devra faire viser tous les jours par le surveillant de l'exposition des travaux d'apprentis à Genève (chaque visa, jusqu'à concurrence de 4 jours, donnera droit à un remboursement d'autant de fois 6 francs qui seront payés sur l'envoi ou la présentation de la carte d'identité).

4. Le titulaire sera muni d'une instruction lui indiquant où il pourra trouver un bon logement et une nourriture saine à bon marché, ainsi que d'un itinéraire de l'exposition.

5. Il serait à désirer que les commissions locales d'examens profitent autant que possible du voyage d'un membre de leur société pour lui confier le titulaire. Là où cette combinaison est irréalisable, la commission centrale des examens organisera une visite en commun sous la conduite d'un homme compétent.

6. Comme stimulant et pour tirer de ces visites tout le profit possible, d'un autre côté afin de nous permettre de noter les résultats de ces visites, chaque titulaire sera tenu de faire parvenir au secrétariat de l'Union suisse des arts et métiers, dans le délai de deux mois après son voyage, un rapport succinct sur les observations qu'il aura faites en ce qui concerne sa profession. Les auteurs des meilleurs rapports recevront des récompenses de 5 à 10 francs.

Comme on le voit, les dispositions prises sont excellentes. On exige des sections qu'elles garantissent au minimum le tiers des frais. Comment y arriveront-elles, sinon en demandant aux autorités cantonales et communales des subventions ? La commission centrale des examens d'apprentis les invite elle-même à recourir aux autorités.

Le Conseil d'Etat aura été déjà saisi vraisemblablement d'une demande de ce genre. Si cela n'était le cas, il est certain qu'une requête s'impose dans ce sens.

Il est certain que les autorités ne feraient pas la sourde oreille à une demande de subvention, destinée non seulement à récompenser les apprentis les plus méritants, mais surtout à rendre séduisants les examens d'apprentis.

C'est par des encouragements de cette nature qu'on arrivera à généraliser les examens d'apprentis et à les faire pénétrer dans les mœurs à tel point qu'on jugera un jour indispensable de les rendre obligatoires.

W. B.

Pâques

Notre vénérable ami, le Dr Coullery nous envoie l'article ci-dessous en l'accompagnant d'une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Il faut répéter sans cesse à ceux qui nous accusent d'exciter l'ouvrier contre le riche ce que disent les Evangiles — que l'on dit être la Parole de Dieu — et qui condamnent d'une manière absolue l'intérêt de l'argent sous quelle forme qu'il se produise. Pour répondre à l'accusation que la presse de tous les partis nous lance à la figure, publions de temps en temps une philippique des prophètes qui, à ce que l'on nous enseigne, étaient inspirés de Dieu. Le jour où le peuple prêchera l'Evangile, la puissance du prêtre, du pasteur — ces soutiens du pouvoir et de la richesse — ce pouvoir tombera.

Dans les Eglises, on s'est réjoui le jour de Pâques ; mais comme pour Noël ce sont les pauvres, les miséreux, tous ceux qui gagnent leur vie à la sueur de leur front, ce sont ceux-là qui devraient se réjouir, car Jésus — le Dieu fait homme — est venu pour indiquer aux hommes surtout aux riches, aux puissants de la terre, ce qu'ils doivent faire, la conduite qu'ils doivent tenir pour obéir à la volonté de Dieu.

Il leur dicte leur conduite par sa manière de vivre et par son évangile.

Il gagne sa vie en travaillant du métier de son père nourricier Joseph de Nazareth qui était charpentier.

C'est à l'âge de trente ans qu'il commence à prêcher l'Evangile. D'après cet Evangile, nous sommes tous frères, notre père est Dieu qui protège d'une manière égale tous ses enfants.

Toute la doctrine de Jésus-Christ est la conséquence de cette conception qu'il formule de différentes manières.

D'après St-Mathieu, chapitre 7, verset 2, il proclame que : « Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur aussi de même, car c'est la loi et les prophètes. »

Aimer son prochain comme soi-même c'est aimer Dieu par dessus toutes choses.

Donne à celui qui te demande et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi. Ne vous amassez pas des trésors sur la terre où les vers et la rouille gâtent tout et où les larons percent et dérobent.

Voyez St-Mathieu, chapitre 19, verset 16 et suivants.

Et voici quelqu'un s'approchant lui dit : que si tu veux entrer dans la vie garde les commandements ; honore ton père et ta mère et tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Le jeune homme lui dit : J'ai observé toutes ces choses-là dès ma jeunesse, que me manque-t-il encore ?

Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as et le donne aux pauvres et tu auras un trésor dans le ciel ; après cela viens et suis-moi.

Mais quand le jeune homme eut entendu cette parole, il s'en alla tout triste, car il possédait de grands biens. Alors Jésus dit à ses disciples : Je vous dis en vérité qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Et je vous dis encore : Il est plus aisé à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. Donc c'est impossible, jamais chameau ne passera par le trou d'une aiguille.

Voyez ce que Jésus dit au chapitre 6, St-Luc verset 30 et autres : Donnez à tout homme qui te demande et si quelqu'un t'ôte ce qui est à toi ne le redemande pas. Et ce que vous voulez que les hommes vous fassent faites-le leur aussi de même.

Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on, puisque les gens de mauvaise vie aiment ceux qui les aiment. Et si vous ne faites du bien qu'à ceux qui vous font du bien, quel gré vous en saura-t-on, puisque les gens de mauvaise vie font la même chose.

Et si vous ne prêtez qu'à ceux de qui vous espérez de recevoir, quel gré vous en saura-t-on puisque les gens de mauvaise vie prêtent aussi aux gens de mauvaise vie afin d'en recevoir la pareille.

C'est pourquoi, aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez sans en rien espérer, et votre récompense sera grande, et vous serez les enfants du Très Haut parce qu'il est bon envers les ingrats et les méchants.

Réflexions

Ainsi Jésus enseigne que pour faire la volonté de Dieu il ne faut pas ramasser de richesses et qu'il faut s'en défaire quand on en a, au bénéfice de tous.

Pour Jésus l'argent et les billets de banque sont des moyens d'échange et ne doivent pas porter intérêt ; pour Jésus tout intérêt est de l'usure.

Ainsi, tous ceux qui veulent suivre Jésus, c'est à dire se conformer à son

enseignement, doivent faire tous les sacrifices dont ils sont capables pour établir le règne de Dieu sur la terre, et alors il n'y aura plus de pauvres, plus de riches, mais tout le monde aura ce qui lui faut pour vivre sagement d'après les lois de la nature qui sont les lois de Dieu.

Et Jésus était un grand économiste ; il ne confondait pas le capital, la richesse, avec l'argent et le papier bancaire.

Pour lui, la différence des rangs et des fortunes est la source d'où jaillissent tous les maux, tous les crimes qui accablent l'humanité.

Et on nous enseigne depuis bientôt deux mille ans que l'Evangile est la parole de Dieu !

Et alors pourquoi les puissants de la terre empêchent-ils aux prolétaires, aux ouvriers, d'établir le règne de Dieu sur la terre.

Dieu infiniment bon, infiniment juste, aime et protège tous les hommes et les femmes d'une manière égale, c'est Jésus-Christ qui nous enseigne cette doctrine qui est juste, vraie au point de vue religieux et au point de vue scientifique.

Vive Jésus.

P. C.

Exposition nationale suisse de Genève

(Suite.)

Une attention particulière sera vouée à l'Instruction et à l'éducation nationales, car elles ont puissamment aidé, depuis cinquante ans, au développement économique et moral du peuple laborieux. Deux groupes embrasseront toutes les institutions scolaires depuis l'enseignement ordinaire, de l'école infantine à l'Université, jusqu'aux écoles professionnelles, aux écoles d'arts et métiers et d'art industriel, ainsi qu'aux établissements qui préparent aux carrières manuelles, au commerce et à l'agriculture.

Dans un édifice élevé par ses soins, M. Raoul Pictet, le savant genevois dont le nom est universellement connu, expliquera dans de magistrales conférences le résultat de ses belles découvertes sur les applications du froid.

L'Agriculture suisse présentera l'ensemble de ses produits alimentaires et viticoles et surtout les séries complètes de ses meilleurs types de bétail d'élevage.

L'Horticulture comprendra une exposition permanente coïncidant avec toute la durée de l'Exposition nationale, et des concours temporaires : elle répartira ses plantes et ses fleurs en groupes harmonieux, suivant leur nature et leurs affinités, soit en plein air, soit dans des serres, des tentes ou des galeries.

L'emplacement de l'Exposition mesure une surface de 350,000 mètres carrés ; situé dans une position merveilleuse, il englobe la plaine de Plainpalais, ainsi que les terrains avoisinants des deux côtés de l'Arve jusqu'au bois de la Bâtie. Là s'élèvent les principaux bâtiments : l'édifice central réservé aux beaux-arts et dont l'architecture synthétise les caractères originaux des vieilles constructions suisses ; la halle des machines ; la galerie des produits alimentaires ; les pavillons de l'in-

dustrie, de l'enseignement, des sciences, du Club alpin, des forêts, de la photographie, des postes et télégraphes, de la presse, des concerts, des hôtels de la navigation, etc.; l'aquarium, les restaurants et brasseries.

Le Parc de plaisance sollicitera la curiosité de la foule; il sera le centre des spectacles de toute nature où l'imagination des forains s'exerce avec une amusante variété.

Mais le « clou » de l'Exposition sera certainement le *Village suisse*. Imaginez-vous en un coin de nature heureusement disposé, les modèles de tous les genres de chalets qui dressent leurs gracieuses silhouettes dans les sites les plus attrayants de nos montagnes suisses. Des bergers, revêtus du costume national, des filles accortées, aux fraîches couleurs, aux atours pittoresques, des troupeaux donneront la vie à ce cadre où se résumera, comme en miniature, le tableau des Alpes et du Jura.

Les transitions de l'antique ville du plateau suisse au village de montagne, de ce village à l'alpage, seront habilement ménagées. Le *Village suisse* sera fort animé: le tissage de la soie, les broderies de St-Gall et d'Appenzell, les poteries artistiques et les sculptures sur bois de l'Oberland bernois, les tresseurs de paille et surtout l'industrie laitière, pratiquée dans des laiteries modèles, y trouveront leur place.

A droite du village sera le pâturage du Jura avec ses grands chalets de pierre aux toits bas; à gauche, le pâturage alpestre avec ses petits chalets de bois, serrés les uns contre les autres. Toutes les races et variétés de bétail suisse y seront représentées par leurs plus beaux spécimens. Un mouvement de terrain kabilement disposé procure l'illusion de la montagne. Tout près, une vaste nappe d'eau, tombant en cascade d'une hauteur de 30 mètres, donne naissance au cours d'eau qui traversera le village dans toute sa longueur. Au bas et le long de la pente, des arbres isolés ou en groupes: sapins, mélèzes, pins, aroles, etc.

Enfin, plus loin encore, à l'extrémité d'une gorge de la montagne, s'ouvre un sublime panorama: la vue du Männlichen, une série de montagnes dominées par les cimes étincelantes des Alpes. C'est l'œuvre de trois artistes de haut mérite: MM. Baud-Bovy, Eugène Burnand et Furet.

Tels sont les traits essentiels de cette entreprise grandiose à laquelle tout semble promettre le plus vif succès.

Ajoutons qu'un chemin de fer, long de deux kilomètres et demi, rapprochera les parties éloignées de cet ensemble si complet et si vaste.

L'exposition de Genève, placée dans un pays d'une incomparable splendeur et d'une hospitalité proverbiale, attirera certainement la foule des visiteurs désireux à la

fois de s'instruire et d'admirer de belles choses.

Pour obtenir de plus amples informations, s'adresser au bureau central de l'exposition, chemin du Mail, Genève, ou bien s'abonner au *Journal officiel* (52 numéros dont sept ont paru; 20 francs pour la Suisse; 30 francs pour l'étranger), publication irréprochable au point de vue du texte, de l'impression et de l'illustration artistique.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

L'impôt direct et M. Numa Droz.

— Il ne suffit pas à M. Numa Droz de ce jeter dans les bras des conservateurs suisses et de s'opposer à toutes les réformes projetées dans notre pays.

Tout en banquetant à Paris, il est venu prêter aux plus louches opportunistes l'appui de la haute situation qu'il a précédemment occupée en Suisse, comme Président de la Confédération.

A l'Hôtel Continental où il fraternisait avec le non-lieu Jules Roche et Yves Guyot, le rénégat — Numa Droz, l'ex-petit instituteur et Yves Guyot, l'ex vieux petit employé, tous deux traîtres à leur foi progressiste, quel tableau! — M. Droz a fait une véritable conférence sur le revenu. Il a parlé de notre impôt direct avec un tel jésuitisme que l'*Estafette*, journal opportuniste, s'exprime à ce sujet comme suit:

« Comme il l'avait dit en commençant, M. Droz s'est gardé de conclure en ce qui nous concerne. Mais il est resté à tous cette impression que, même en Suisse, l'impôt sur le revenu, n'est pas le rêve. Et par une association toute naturelle on applaudit — comme si c'eût été la conclusion logique — une vibrante diatribe d'un autre orateur — français celui-là, contre l'impôt sur le revenu et qui rappelait fort à propos, cet Empire Romain de la décadence, composée d'une foule d'assistés et d'une élite d'assistants qui, lorsqu'ils étaient las des exigences des premiers, cherchaient un refuge chez les Barbares. »

Savourez la roublardise du malin qui aurait rendu des points à Escobar. — M. Droz ne s'est pas prononcé contre l'impôt direct, non; mais il a si bien chatouillé la bande opportuniste, que celle-ci a eu l'impression très nette que M. Droz, s'il habitait la France, serait opposé à l'impôt sur le revenu.

L'âcheté et basses adulations! Pour complaire à ses hôtes, millionnaires et panamistes, jusqu'à quelles flagoneries M. Droz ne s'abaissera-t-il pas?

Pour juger des sentiments progressistes de ce radical déteint, il suffit de savoir qu'après avoir recueilli les flatteries de toute notre presse conservatrice Suisse, il s'est fait applaudir en France par un Yves

Guyot et sa séquelle, par les amis intimes de Ressayguier, par ceux qui ont traîné la République française dans la boue de tous les scandales financiers de ces dernières années.

On raconte qu'un de nos grands hommes — un radical aussi, parbleu! — admis à l'honneur de serrer les phalanges d'Umberto à un congrès pénitentiaire à Rome, ne voulut dès lors plus se laver la dextre pour conserver intact l'honneur de cet auguste toucher. Nous voulons espérer que les amis de Numa Droz lui conseilleront charitablement de se laver les pattes, à son retour de Paris, afin qu'elles ne conservent rien de leur impur contact avec la main d'un Jules Roche, d'un Yves Guyot — j'en passe, mais non des meilleurs.

W. B.

Chronique locale

Tribunaux des prud'hommes. — Le Greffe des Tribunaux de prud'hommes nous communique le tableau des opérations pendant l'année 1895.

Il en résulte que 503 causes ont été inscrites en conciliation. Sur ce nombre 346 ont été conciliées, 28 retirées, 6 sont encore pendantes. Sur les 123 causes portées devant le tribunal, 22 ont été jugées contradictoirement, 20 par défaut, 8 ont été retirées. Le Tribunal s'est déclaré incompétent à l'égard de 7 causes. Il en reste 5 pendantes.

Tandis que les Bureaux de conciliation ont eu 242 audiences, les tribunaux n'en ont eu que 54. Les commissions d'apprentissage se sont réunies 13 fois, ce qui fait une moyenne de 2 pour chaque groupe.

Le groupe I (*Horlogerie*) tient la tête pour le nombre des contestations. Il en a 141; les remonteurs en ont fait inscrire 37, les termineurs 15, les fabricants d'échappements 13, les doreurs 12, les ser-tisseurs 11, les fabricants d'horlogerie 10.

Puis vient le groupe III (*Construction*) avec 122 causes. Ce sont les terrassiers qui viennent les premiers avec 27 causes, les ouvriers de campagne en comptent 17, les charpentiers 16, les voituriers 12.

Le groupe VI (*Professions diverses*) a inscrit 103 causes. On se chamaille toujours entre maîtresses et servantes; 42 causes sont inscrites sous cette rubrique; les commis en ont 15, les journaliers 13, les artistes 11. Les porteurs de journaux se remuent, ils ont eu 4 causes inscrites.

Vient ensuite le groupe II (*boîtes de montres et décors*) avec 65 causes. Ce sont les polisseuses et finisseuses qui tiennent ici la corde avec 23 causes, tandis que les monteuses de boîtes et les graveurs n'en ont chacun que 18. Les dégrossisseurs n'en comptent qu'une.

Le groupe IV (*Vêtements*) a 49 causes. Les tailleuses en ont à elles seules à peu

près le tiers, 15. Les coiffeurs ne savent pas toujours démêler leurs affaires sans le secours des juges: 9 ont rasé les prud'hommes et 7 giletiers ont été pleurer dans leurs gilets.

Enfin le groupe V (*Substances*) n'a eu que 23 causes (boulangers 9, cavistes 6, magasins et employés 4, etc.)

Les contestations portent naturellement avant tout sur des réclamations de salaires. Ce sont les petites sommes qui forment nombre. 330 causes ont porté sur des sommes réclamées de fr. 1 à fr. 50. 60 ont trait à des sommes de fr. 51 à fr. 100. 32 vont de fr. 101 à fr. 200. Il y en a 10 portant sur des sommes supérieures à fr. 500. La plus forte somme réclamée est fr. 3000.

Il y a eu enfin 23 conflits relatifs aux contrats d'apprentissage, 21 pour ruptures de contrats et 15 pour retenues d'outils, effets, etc.

Voici pour terminer la composition des bureaux des Conseils de prud'hommes des groupes I et II:

Groupe I (HORLOGERIE)

Bureau du conseil
Président: Fritz Comtesse.
Vice-président: Louis Frey.
Secrétaire: Ariste Chatelain.
Vice-secrétaire: Js. Amez-Droz.

Bureau de conciliation
Henri Béguin. Léon Perret.
Léon Droz. Henri Jeanneret.

Tribunal.
Fritz Ortlieb. Gustave Schaad.
U. Farni-Merz. Ulysse Monnier.

Commission des contrats d'apprentissage
Lucien Guinand. Fritz Nicoud.
Chs. Robert. Fritz Cunier.
Henri Blattner. Fritz Use. Perrenoud.

Groupe II (BOITE ET DÉCOR)

Bureau du conseil
Président: Jean Sunier.
Vice-président: Albert Spahr.
Secrétaire: Emile Réguin.
Vice-secrétaire: Henri Benoit.

Bureau de conciliation
Henri Duvoisin. Henri Boss.
Emile Steiner. Rodolphe Bohner.

Tribunal
Louis Reinbold. Linus Verhli.
Albert Haldimann. Arthur Arnould.

Commission des contrats d'apprentissage
Guillaume Niestlé. Jules Roth.
Jacob Luthy. Albert Humbert.
Ls. Huguenin-Robert. Albert Fankauer.

Cortège des garçons bouchers. — Le cortège des garçons bouchers de notre ville a eu le plus grand succès. Parti de l'Hôtel-de-Ville à 2 heures de l'après-midi, il a traversé les principales rues au milieu d'une affluence extraordinaire et d'une foule très sympathique.

Patrons à cheval avec écharpes bariolées, garçons bouchers très joliment costumés, la hache ou le maillet sur l'épaule, puis une trentaine de bœufs gracieusement couronnés, enguirlandés,

Le capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

XXI.

Le bal.

Dans les angles de la pièce, des guirlandes de fleurs grimpaient jusqu'au plafond, qu'elles parcouraient en décrivant mille arabesques capricieuses, s'enroulant autour des lustres et des porte-candélabres accrochés le long des murailles.

Ces deux salons étaient de dimensions somptueuses, bien aérés et ouvrant l'un dans l'autre par de vastes portes drapées de velours vert.

Trois autres pièces plus petites étaient encore offertes aux invités: l'une rose et or, l'autre bleue et argent, et la troisième entièrement tapissée de glaces, luxe alors véritablement fantastique.

Puis partout, sur le fronton des portes, dans les sculptures des plafonds, sur les boiseries des murs, se dressait le lion des Castilles et s'épanouissaient les couleurs du royaume des Espagnes.

Au moment où le comte de Bernac pénétra dans le premier salon, la fête était dans son animation la plus vive.

Le coup d'œil qu'offrait un bal à cette époque était loin de ressembler à celui que présentent les réunions de nos jours, et les danseurs et les danseuses du dix-neuvième siècle se feraient bien difficilement une idée de ce qu'étaient au dix-huitième siècle les danses et les bals.

Sous les derniers Valois et sous les premiers Bourbons, la danse se divisait en deux catégories bien tranchées: les danses françaises et les danses étrangères; les unes, toutes nationales et n'appartenant qu'au pays; les autres importées d'Italie ou d'Espagne.

Parmi les premières se trouvait le *branle* ou *ronde*, qui consistait dans le mouvement simultané de plusieurs personnes se tenant par la main, et formant un cercle en dansant et chantant. C'est la danse conservée par les jeux des enfants et devenue aujourd'hui le monopole des petites filles.

Puis le *branle-guai*, qui se dansait de même façon que la *ronde*, à l'exception que chaque danseur et chaque danseuse devait avoir constamment un pied en l'air.

Le *branle des lavandières*, où l'on frappait des mains à certaines pauses.

Le *branle des sabots*, où l'on frappait du

pied.

Enfin, la *bourrée*, danse originaire d'Auvergne, comme chacun le sait, et qui, introduite à la cour par la reine Marguerite de Valois, la fille de Catherine de Médicis et la première femme de Henri IV, jouit de la plus grande vogue jusqu'au règne de Louis XIII.

Quant aux danses étrangères en usage au commencement du dix-septième siècle, nous citerons la *chaconne*, importée d'Italie.

La *gaillarde*, originaire de Rome, qui se dansait sur un air à trois temps gais, terre à terre, tantôt en cabriolant, tantôt en allant le long de la salle, tantôt en la traversant.

La *pavane*, danse espagnole, qui tirait son nom de ce que les danseurs faisaient en se regardant une espèce de roue à la manière des paons. Le cavalier se servait, pour exécuter cette roue, de sa cape et de son épée. C'est par allusion, sans doute, à la vanité ridicule de cette attitude, qu'on a fait le verbe *pavaner*. La pavane et la bourrée étaient les deux danses favorites de la reine Marguerite, la danseuse par excellence, et ceiles dans lesquelles elle se plaisait à exceller.

Au bal de don Pedro, les branles divers, la bourrée, la chaconne, la gaillarde, avaient certes droit de cité incontestable; mais la pavane, en sa qualité de compatriote de M. l'ambassadeur, obtenait tous les honneurs de la fête.

A l'entrée de M. de Bernac, les musiciens s'apprétaient à exécuter une pavane et la foule se pressait, faisant cercle autour des couples danseurs, louant les uns, critiquant les autres, et faisant succéder rapidement le blâme à l'éloge et l'admiration à la moquerie.

Le comte, suivant le côté extérieur de cet haie vivante qui entourait le champ clos de la danse, parvint jusqu'au second salon.

Là, comme dans le premier, la pavane faisait fureur et furie, suivant l'expression italienne.

La danse commençait à peine, avons-nous dit.

Au foud de ce salon dans lequel il pénétrait, M. de Bernac aperçut, du premier coup d'œil, le prévôt de Paris, madame d'Aumont et la charmante Diane.

Se glissant vivement jusqu'à eux, le comte sa'ua profondément la mère de la jolie nymphe, amicalement M. d'Aumont, dont le front était plus soucieux et plus rêveur que la veille encore, et offrant sa main à la belle jeune fille:

« Par grâce, mademoiselle, dit-il en désignant les spectateurs, ne privez pas ces gens du plaisir de vous admirer et faites-moi l'honneur d'accepter ma main. »

A suivre.

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

festonnés et conduits par des apprentis bouchers, tout cela défilait en bon ordre. Mais c'étaient les chars qui excitaient surtout la curiosité admirative de la foule. Ils étaient également décorés et pavés et agitaient leurs banderoles: un char pour les bétants, un pour les enfants de vaches, un troisième pour Messieurs les habillés de soie, puis venait le plus grand: une fabrique de charcuterie à la vapeur (avec cette inscription: quinze chevaux de force motrice), dans laquelle on voyait d'élégants charcutiers vaquer à leur profession.

N'oublions pas la bannière de la société des bouchers, portée très fièrement par un banneret à superbe tournure.

On a très remarqué aussi un joli bambino à cheval, qui était ravissant sous sa toque de velours. La *Philharmonique italienne* jouait d'excellents morceaux pendant le cortège.

Nos compliments sincères aux organisateurs de ce cortège. Puisse le succès obtenu les encourager à répéter l'an prochain.

L'École ménagère a reçu avec une vive reconnaissance la somme de dix francs, don de la famille d'un élève du dernier cours.

Mystère! — Le comité du Cœur des dames envoie au *National suisse* un communiqué qu'il fait suivre du post-scriptum suivant, inséré en lettres grasses:

« P.-S. — Ensuite d'informations prises à bonne source et d'explications données, il a été absolument constaté que les bruits qui ont couru ces jours dans notre ville sont d'indignes calomnies et, dans ces conditions, M. Santaricca jouera au concert de demain soir ».

Quel est donc ce mystère? Dimanche le *National*, sous la même signature, nous apprenait qu'ensuite de circonstances imprévues, le comité avait renoncé à la participation de M. Santaricca; il espérait que les auditeurs du concert apprécieraient la décision prise par le comité.

Aujourd'hui on nous dit que les circonstances imprévues sont d'indignes calomnies. Il nous paraît que le comité aurait pu s'informer et entendre les explications avant son premier

communiqué et ne pas donner lui-même raison à ce qu'il appelle aujourd'hui « d'indignes calomnies ».

Drôle de réparation, tout de même! Les auditeurs vont être bien embarrassés; s'ils applaudissent M. Santaricca, ils blâment le comité et s'ils se taisent, ils le blâmeront bien davantage.

Etat-Civil de la Chaux-de-Fonds

Du 31 mars 1896

Promesses de mariage

Nobs, Rodolphe, peintre en cadres, et Guerber, Louisa, lingère, tous deux Bernois. Brodbeck, Robert, remonteur, Bâlois, et Oberly, Rosalie-Bertha, Bernoise. Aellen, Constant-Eugène, faiseur de secrets, Bernois, et Erbeau née Dubois, Elise-Léa, pierriste, Neuchâteloise. Bernhardt, Jules, horloger, et Boss née Portmann, Katharina, maîtresse de pension alimentaire, tous deux Bernois.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

21077 Enfant du sexe masculin, mort né, à Fritz-Louis Droz, Neuchâtelois. 21078 Thomen, Jules-Arthur, fils de Fritz et de Louise-Malvina née Wuilleumier, né le 15 décembre 1895, Bernois. 21079 Calame née Claude, Marie-Mélanie, épouse de Ernest-Eugène-Célestin, née le 17 octobre 1848, Neuchâteloise et Bernoise.

Recensement au 1er Janvier 1896: 30,271 âmes.

Extraits de la Feuille officielle

Faillites

Ouverture de faillites

Office des faillites de Neuchâtel

Succession vacante de Marie-Caroliue Touchon, née Jacot-Guillarmod, épouse de Isaac-Henri-Louis, décédée à Neuchâtel le 28 avril 1892.

Date de l'ouverture de la liquidation: 19 et 21 mars 1896.

Délai pour les productions: 17 avril 1896.

Concordats

Tribunal cantonal

Débiteurs: Perrenoud et Bertrand, négociants, à Neuchâtel. Jour, heure et lieu de l'audience: jeudi 9 avril 1896, à 3 heures du soir, au Château de et à Neuchâtel.

Bénéfices d'inventaires

Succession de Jules-Eugène Aubert, originaire de Cortaillod, quand vivait fabricant d'aiguilles, domicilié ru de la Promenade, 12, à la Chaux-de-Fonds.

Inscriptions au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds jusqu'au mardi 28 avril 1896, à 5 heures du soir.

Liquidation le vendredi 1er mai 1896, dès

9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds.

Divorces et séparations

Le citoyen Fritz Wenker, gainier, à la Chaux-de-Fonds, rend publique la demande en divorce qu'il a formée contre sa femme, Adèle Wenker née Hari, domiciliée à la Chaux-de-Fonds.

— Par jugement en date du 3 mars 1896, le tribunal cantonal a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissaient les époux Victorine-Anne Loup née Jousseau, domiciliée à Neuchâtel, d'une part, et Alfred Loup, pêcheur, aussi domicilié à Neuchâtel, d'autre part.

— Par jugement, en date du 18 mars 1896, le tribunal cantonal a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissaient les époux Cécile-Fanny Matthey née Hugoniot, horlogère, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, d'une part, et Charles-Ernest Matthey, confiseur, dont le domicile actuel est inconnu, d'autre part.

— Le citoyen Jean-Louis Imhof, graveur, au Locle, rend publique la demande en divorce qu'il a intentée à sa femme, dame Fanny Imhof née Humbert-Droz, demeurant à Plainpalais, Genève.

Dernières nouvelles

Winterthur. — Congrès de la Fédération ouvrière suisse. — Le comité central de la Fédération ouvrière a tenu séance dimanche soir à 6 heures à l'Helvétia. A 8 heures a eu lieu une réunion préparatoire de tous les délégués au café Strauss.

Les sociologues chrétiens de France ont envoyé des délégués, ce sont MM. l'abbé Lemire, député du Nord à la Chambre, Guyau, conseiller général, et Lorrain, le principal ollaborateur du comte de Mun. Est aussi présent, Mgr Bœglin, ancien directeur du *Moniteur de Rome*, actuellement rédacteur auprès de divers journaux catholiques et revues sociales de Paris.

Le Congrès s'est ouvert lundi matin à 9 heures. Le bureau est composé comme suit: président, Werner; 1er vice-président, Feigenwinter; 2me Furholz; secrétaire allemand, Morf; secrétaire français, Héritier.

L'assemblée préparatoire a décidé d'élever le nombre des membres du comité central à 52, de façon à ce que les groupes nouveaux, notamment la fédération des cheministes et les associations romandes y soient représentées.

La proposition du syndicat des métallurgistes, tendant à réorganiser le secrétariat ouvrier en ce sens que chaque groupe professionnel aura un secrétaire

subventionné par la Confédération est renvoyée à l'étude des sections.

Zurich. — Le congrès du Gewerkschaftsbund suisse a eu lieu dimanche à Zurich. Il comptait 135 délégués. Le rapport constate qu'il y a eu en 1894-1895 82 grèves, mouvements en faveur des salaires et conflits, il a été distribué, pour les luttes économiques, 100,000 fr., exception faite de la grève des horlogers. Parmi les décisions prises, nous relevons entre autres:

M. Seidel est désigné comme délégué au congrès socialiste international à Londres et au congrès des ouvriers métallurgiste à Amsterdam. Un secrétariat permanent du Gewerkschaftsbund sera créé pour le 1er janvier 1897. Zurich reste Vorort. Lors de la formation du comité fédéral, la Suisse romande sera représentée par trois membres des associations de Genève, Lausanne et Chaux-de-Fonds. A la suite de l'apparition du journal socialiste le *Tagblatt*, l'organe actuel, l'*Arbeiterstimme* sera réduite à un organe purement professionnel, paraissant une fois par semaine. La fédération ouvrière sera invitée à faire des démarches pour que tous les travaux qui peuvent être exécutés dans les ateliers de la régie fédérale soient exécutés dans ces ateliers, qui seront agrandis, si cela est nécessaire — au lieu d'être exécutés à l'étranger. On cherchera à soumettre aux dispositions de la loi fédérale sur les fabriques tous les moulins à farine et à riz; un projet de boycott sera organisé contre les patrons de l'industrie du tabac qui ne veulent pas accepter les conditions des ouvriers. La Fédération ouvrière sera invitée à faire procéder, par le secrétariat ouvrier, à une enquête sur la situation des ouvriers et ouvrières de la branche de la confection, et à faire des démarches pour arriver à remédier, par voie législative, aux abus qui se commettent dans ce domaine.

Le congrès s'est terminé par un «hoch!» en l'honneur du mouvement ouvrier et du socialisme international.

Purifiez et fortifiez le sang

Réparez vos forces avec une Cure de Dépuratif au brou de noix Golliez à base de phosphates et fer. Excellent pour les enfants qui ne supportent pas l'huile de foie de morue. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 dans les pharmacies; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — Seul véritable avec la *Marque des deux palmiers* sur chaque flacon. 841 12

Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ, Morat

Recherche en paternité.

Il me reste à signaler les abus d'autrefois que l'on cite encore et dans lesquels il s'agit de ne pas retomber.

Tout d'abord, je mentionne la réglementation officielle de la prostitution qui amène infailliblement à sa suite la désuétude puis l'interdiction de la recherche en paternité. Cela se comprend logiquement. L'Etat ne peut pas se montrer complaisant envers la collectivité des débauchés et maintenir envers l'individu la sévérité contenue dans la recherche en paternité. Il y a sévérité dans la recherche en paternité, quoique relevant du droit civil, parce que si l'obligation imposée au père de l'enfant naturel de contribuer à son entretien n'est pas tenue, une loi pénale intervient qui, sous le chef d'accusation d'abandon de famille, punit le père de l'enfant naturel. Je conclus de ce qui précède que la réglementation officielle de la prostitution doit être visée par des lois sévères.

On reproche à la recherche en paternité, laquelle a été abolie dans le canton de Neuchâtel, si je suis bien informée, en 1851, d'avoir donné lieu à des plaintes fondées. Il est vrai que du temps des lois coutumières, les notions juridiques n'étant pas distinctes de la religion et de la morale, les pouvoirs se trouvaient plus ou moins confondus et il en résultait de singulières conséquences.

Il m'a été raconté que lorsqu'une naissance illégitime était prévue ou arrivée, le Consistoire était nanti du fait. Cette autorité ecclésiastique était surtout frap-

pée du scandale produit au sein de l'Eglise, aussi avait-elle principalement pour objectif la régularisation de l'union des parents de l'enfant, afin de légitimer sa naissance. L'intention était bonne, mais un mariage forcé, mal assorti, est un malheur pour les enfants nés ou à naître, autant que pour les conjoints. Le grand mal était que cette soi-disant réparation encourageait le chantage. Un mariage avantageux est une perspective autrement alléchante que des dommages-intérêts. Puis certains moyens étaient employés pour la révélation du nom du père qui paraissent inhumains, indécentes et que l'esprit moderne répudie absolument. Ces souvenirs datent d'un demi siècle environ, mais ils sont encore vivants dans la mémoire des personnes âgées.

La fille-mère devait annoncer sa position dans la seconde moitié de sa grossesse et subir un interrogatoire juridique pendant les maux d'enfant. Si elle n'était pas en règle avec ces prescriptions, elle était condamnée à trois jours de prison tôt après son rétablissement. Une telle procédure ne se justifie en aucune manière et l'on n'est pas étonné qu'elle ait donné lieu à des résultats déplorables. Rien ne prouve assurément que pendant les douleurs de l'accouchement la fille-mère déclare le vrai père de l'enfant; il se peut au contraire que, par pitié maternelle pour l'innocent, et en prévision d'une mort possible, elle ne nomme un homme bon et honnête ou fortuné plutôt que celui qui l'a engendré. Il est à supposer que si le vrai père était appelé à prêter serment il se disculperait en reniant son enfant. Peu scrupuleux de lui donner le jour illégitimement, au moyen peut-être de pro-

messes mensongères, il ne le serait pas davantage pour prêter un faux serment.

En un mot, une enquête sérieuse est pour la recherche en paternité au même titre que pour toute autre cause, la seule procédure rationnelle et équitable.

Croyant avoir mentionné tout ce qui m'a été, en divers temps, relaté sur les reproches mérités par l'institution de la recherche en paternité telle qu'elle était pratiquée autrefois dans le canton de Neuchâtel, je crois bien faire de rappeler un abus qui a contribué à la discréditer au canton de Vaud. La mémoire nous en a été transmise par M. L. Ruchonnet et M. Charles Secrétan, professeur de philosophie à Lausanne. Lorsque la naissance d'un enfant naturel provoquait une enquête, les garçons du village, ceux sans doute qui se croyaient suspectés d'être le père de l'enfant, s'entendaient pour déclarer que de même que tels autres ils avaient fréquenté la mère, etc., la pauvre fille était de la sorte abominablement calomniée, mais la poursuite cessait et cela leur suffisait.

Alors que la recherche en paternité était le plus en désuétude, M. L. Ruchonnet se déclarait partisan convaincu de son rétablissement, moyennant qu'elle soit munie d'une bonne procédure civile. Il disait il y a quelque vingt ans à l'une de nos collaboratrices dans le relèvement moral, de se souvenir, lorsqu'il s'agirait de rétablir la recherche en paternité, qu'il fallait prévoir solidairement à son entretien. Ceux qui se verraient contraints de fournir une part de contribution à l'entretien de plusieurs enfants naturels, finiront certes par réformer leur conduite. Cette disposition de la loi est justifiée par

la science et l'expérience, lesquelles prouvent que les filles de mauvaise vie deviennent rarement mères. Une lettre autographe de M. Secrétan exprime la même opinion à l'égard du moyen de sévir contre l'abus commis autrefois dans certains villages vaudois.

Messieurs Ruchonnet et Secrétan étaient les deux vaudois. Le premier portait un vif intérêt à la nécessité de rechercher le père de l'enfant naturel.

Dieu veuille éclairer nos légistes et les rallier tous à l'adoption d'un système de recherche en paternité basé sur le droit des gens égal pour tous consacrant enfin le droit de l'enfant naturel à la protection de l'Etat, par de bonnes lois, au même titre que tout autre enfant, avec cela de plus qu'il a besoin tout particulièrement de sa sollicitude.

C'est l'un des vœux que nos dames sont unanimes à former touchant notre futur code civil suisse.

Le Comité de dames

La Fédération pour le relèvement moral à la Chaux-de-Fonds

F. Jelmoli Nouveautés noir et couleur pour Dames, en laine, coton, etc., de 35 cts. par mètre à Fr. 6 45; toileries depuis 14 cts. par mètre; étoffes pour hommes de 85 cts. par mètre à Fr. 15. — Choix immense. Couvertures Fr. 1 55 à Fr. 29. — Marchandise et échantillons franco. — Gravures gratis. 353

Dépôt de fabrique ZURICH

Bandages pour les hernies, même pour les cas les plus graves, sont fournis sous pleines garanties et au prix de fabrique par le docteur KRUSI, fabrique de bandages à Glaris (Appenzell). 52

Temple Français
de la Chaux-de-Fonds
Portes: 7 1/2 h. Concert; 8 1/4 h.
Mardi 7 avril 1896

PREMIER CONCERT
du
Chœur de Dames
avec le concours de
Mlle Anna Triebel
première cantatrice de l'Opéra de Bâle

M. Franz Schoerg
Violoniste de Bruxelles
Mlle Alice Gentil
Pianiste
M. C. Monhaupt
Violoncelliste de Berne
M. Karl Petz
Alto solo de Neuchâtel

Direction: M. Max GRUNDIG
Piano de la maison Döthel
PRIX DES PLACES
Galleries, fr. 2.50 — Amphithéâtre
numéroté, fr. 2 — Amphithéâtre fr.
1.50 — Parterre fr. 1.
Billets chez M. Léopold Beck. 175

Cave d'Italie
83, Rue du Parc, 83
VERMOUTH Ire qualité à 70 ct. le
litre par fût.
MACARONIS par caisse à 45 ct. le
kilo.
FARINE de maïs, Ire qualité 40 ct.
le kilo.

BANNIÈRES
peintes et brodées
Specimens photographiés
Albert Merguin
Peintre-Décorateur
956 1, RUE DU PARC, 1

Brasserie du „Cardinal“
tous les **Lundi soir** 26
dès 7 1/2 h.
SOUPER aux TRIPES
Tous les DIMANCHE soir
MACARONIS aux tomates
et tous les jours
CHOUCROUTE
avec viande de porc assortie
Excellente Bière genre Pilsen

Demandez partout
L'APÉRITIF VAUCHER
— TÉLÉPHONE —
165

Société de Consommation
Jaquet-Droz 27 Parc 64 Industrie 1.
111, Demoiselle 111.

Miel du pays
EXTRA, à 90 ct. le 1/2 kilo.
Vin de malade, à 1 fr. 10
la bouteille, verre perdu.

Dépôt de Bière
J. LEDERMANN-SCHNYDER, rue de la Serre 61
A l'occasion des Fêtes de Pâques
Excellent BOCK-BIER
du Salmenbräu à Rheinfelden
en fûts et en bouteilles

35
francs seulement, c'est le prix unique et maximum de
mes **COMPLETS**, pour la saison, de premier choix, en
Cheviot, véritable drap anglais, pure laine, croisés ou non,
toutes couleurs, dessins les plus variés et les plus moder-
nes, et qui, sur mesure, sont vendus par d'autres maisons
au prix de 60 à 70 francs. De même, les plus chics
PARDESSUS mi-saison, d'une solidité et d'une élégance
inimitables, se vendent à raison de 35 francs.
PANTALONS, extra-fins à 8, 10, 12, 14 15 francs (les
meilleurs, en laine peignée, clairs ou foncés, jusqu'à 120
cm. de ceinture).

HABILLEMENTS POUR GARÇONS, très élégants et
solidité à toute épreuve, No. 1, à 6 francs; les meilleurs,
No 1, 10 francs.
HABITS-TRICOTS (jerseys) pour garçons, bleus,
bruns, couleurs à la mode, No. 1, 2 et 3, avec pantalons
extra, 8 fr.

N.-B. — Je m'engage à rendre l'argent si, dans les huit
jours qui suivent l'achat, l'on peut me fournir la preuve
que l'article a été payé trop cher d'un centime seulement,
à la seule condition qu'il n'ait pas été porté.

**Le grand avantage qu'offre ma maison, dont
les magasins sont les plus vastes et les mieux
achalandés de la Suisse, c'est que personne ne
peut être surfait; car on ne saurait se trouver
dans l'embarras, en demandant « quelque chose
de meilleur », de payer 20 à 30 francs de plus
pour l'objet demandé, parce que chez moi, à par-
tir de 35 francs, tout renchérissement est im-
possible, puisque c'est le prix maximum, même
pour le plus fin Complet ou Pardessus de vo-
tre choix.**

Avec considération distinguée
J. Naphталy
9 — RUE NEUVE — 9
La Chaux-de-Fonds
Avis important. — Ma maison est la seule en Suisse,
qui offre, au prix unique et maximum de 35 francs, le plus
fin complet, le meilleur pardessus.
Chambre spéciale pour essayer les habillements.
Les magasins sont ouverts le dimanche 201

Dès le 23 avril
le domicile de
M. & M^{me} Walter Biolley
est transféré.
Rue du Doubs 157
— TÉLÉPHONE —

Lingère ON DEMANDE à placer
une fille de la Suisse al-
lemande, âgée de 16 ans,
comme APPRENTIE, où elle serait
nourrie et logée.
S'adresser rue du Progrès 6, au
premier étage à droite. 186

DÉPÔT DE LA 191
Brasserie Ulrich Frères
Bière en litres et en bouteilles
JACOB ISCHER
Hôtel-de-Ville 48 — Chaux-de-Fonds

Brasserie par Actions Feldschlösschen à Rheinfelden
Dépositaire pour le canton de Neuchâtel
Edgard Wixler, Chaux-de-Fonds
Bock-Bier
pendant les fêtes de Pâques, chez tous ses clients

E^l BAYER, Chaux-de-Fonds
21, Rue du Collège, 21
Teinturerie et lavage chimique
Recommande son établissement des
mieux installés à l'honorable public.
TÉLÉPHONE 164

Echantillons par retour du courrier
ETTINGER & Co, ZURICH Maison le mieux assorti en
Etoffes nouveautés en laine dep. 65 c. jusqu'à fr. 16 le mètre
Etoffes nouveautés en soie dep. 60 c. jusqu'à fr. 29 le mètre
Etoffes nouveautés en coton dep. 23 c. jusqu'à fr. 2 70 le mètre
Etoffes nouveautés en draps et Buxkin dep. fr. 1 90-24
Etoffes pour Robes de Dames
Etoffes p. Vêtements de Messieurs
Confections et Blouses pour Dames
et Jeunes Filles
Etoffe pure laine suffisante pour une robe de confirmation Fr. 6 30

Hôtel Armand Perrette
AUVERNIER
Armand Perrette se rappelle au bon
souvenir de son ancienne clientèle, de
ses nombreux amis des Montagnes et
du public en général. Les promeneurs
qui voudront profiter du beau temps
pour faire une course agréable trou-
veront chez lui un accueil cordial et em-
pressé.
Belles chambres à Fr. 1.50
Dîners complets à Fr. 2. —
BONDELLES à Fr. 1. la rat.
Fr. 1.20 avec salade. 171
— VINS DE PREMIER CHOIX —

Ch. Tschäppät
C F F E L R
MASSAGE
Eève du Docteur F. DE QUERVAIN
Industrie 20
Chaux-de-Fonds

Boucherie-Charcuterie
Ed. SCHNEIDER
4, Rue du Soleil, 4
BŒUF extra Ire qualité à 75 et 80 ct.
le 1/2 kilo.
Beau gros VEAU Ire qualité à 70 ct. le
1/2 kilo.
PORC frais, salé et fumé au prix du
jour.
SAUCISSE à la viande pur porc à 1
fr. le 1/2 kilo.
SAUCISSE au foi bien préparée à 60
ct. le 1/2 kilo.
Choucroute et Souriebe à 20 le k.
Haricots salés à 30 c. le 1/2 k.
Tous les Samedis LAPINS et CA-
BRIS frais. 172
Se recommande.

Toujours grand choix de
machines à coudre de tous
les systèmes connues et re-
nommées à des prix et des
conditions très avantageuses.
Fournitures et pièces de re-
change.
J. RÄBER.
Rue du Parc 10 CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc 10
Imprimerie H. Schneider, Bienne.

Epicerie - Mercerie
Progrès 37 **B. JOBIN** Progrès 37
Choucroute et souriebe à 25 ct. le 1/2-
kilo.
Lard et saucisses de montagne
Petites fèves à 15 le 1/2 kilo.
Macaronis à 25 le 1/2 kilo.
Poires et pommes sèches à 40 ct. le
1/2 kilo.
Marmelade de pruneaux et d'abri-
cots
Avis aux laitiers
A vendre quatre roues neuves avec
essieux et un potager No. 12 avec
accessoires. 203
S'adresser chez M. Wesmer, maré-
chal ferrant, rue du Collège.

Logement de 4 pièces, cuisine et
dépendances, situé au
soleil, à louer, pour St-Georges 1896.
Prix raisonnable. — S'adresser à M.
G. HERMANN, Terreaux, 1 (H1047)

On demande un bon ouvrier fai-
seur de secrets, tra-
vaillant dans le bon genre; à défaut
on prendrait un assujetti ou un ap-
prenti qui serait logé et nourri.
S'adresser à M. Pierre Schneuvély,
rue de la Côte 34, au Locle. 202

Prix de gros les plus réduits
Le sac de 50 kilog.
Châtaignes sèches, Ire q. 12.70
Semoule d'avoine 17.50
Riz, Ire récolte, qual. extra 14. —
Gros pruneaux, dern. réc. 20. —
Raisins secs nouv. Ire qual. 27.50
Gros raisins sans queue 28. —
Oignons jaunes, se conserv. 7. —
Café, Santos, bon goût 98.50
" Campinos, qual. ext. 106. —
" perlé, extra fin 117. —
J. WINIGER, BOSWYL (Arg.)

Ressorts
Les ouvriers faiseurs de res-
sorts qui recevraient des offres
de travail de
M. Edouard Pellet
Fabricant de ressorts à Chaux-de-Fonds
sont priés de venir prendre
des renseignements auprès de
**M. L. ROBERT, Temple-Alle-
mand 107.**
Au nom de l'Union syndicale des
ouvriers faiseurs de ressorts:
197 Le Comité.